

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique

**23 MAI 2024**

Arrêté du

**portant nomination de l'examineur et de l'examineur suppléant aux concours externe et interne ouverts pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2024**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- VU** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 325-17 à L. 325-20 ;
- VU** le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects, et notamment son article 7 ;
- VU** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU** l'arrêté du 25 novembre 2020 fixant la nature et le programme des épreuves des concours ouverts par spécialité pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 2023 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2024 ;
- VU** l'arrêté du 28 décembre 2023 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2024,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Est nommé examinateur :

M. ALLÈGRE Frédéric Inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe

Article 2 : Est nommé examinateur suppléant :

M. SALLE Aurélien Inspecteur

L'examinateur suppléant nommé à l'article 2 pourra être amené à remplacer l'examinateur nommé à l'article 1<sup>er</sup> et/ou un ou plusieurs des membres du jury qui seraient déclarés indisponibles pour les épreuves d'admission des concours externe et interne de contrôleur des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » organisés au titre de l'année 2024.

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **23 MAI 2024**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
*Et par délégation,*

L'administrateur de l'État du 1<sup>er</sup> grade,  
Chef du bureau RH2,



H. SALSMANN